

BON DE RESERVATION 2019

Camping Le Dattier
 Camping Caravaning CHAIX
 1156 Rue des Combattants d'Afrique du Nord
 83600 FREJUS - FRANCE

Numéro de client

Contact

Tel: 04 94 40 88 93

Fax: 04 94 40 89 01

E-Mail: camping.le.dattier@wanadoo.fr

Site Internet: www.camping-le-dattier.com

Nom..... Prénom.....

Code postal..... Ville..... Pays.....

Adresse domiciliaire.....

N° Tel..... E-mail.....

Né le...../...../..... à..... Nationalité.....

Facultatif

N° de carte d'identité

N° d'immatriculation de la voiture

DATE D'ARRIVEE : / /

DATE DE DEPART : / /

TYPE DE RESERVATION (cochez SVP)

1. Emplacement

STANDARD :

CONFORT :

2. Location



Mobil-home Moreva 2 chambres



Mobil-home Riviera 2 chambres



Nom de chaque personne

Prénom

Date de naissance

Suppléments

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

Animal

Véhicule (si plus qu'un)

Branchement électrique
(empl STANDARD)

Climatisation (mobil-home
et selon disponibilité)

REGLEMENT DE LA RESERVATION :

110€ d'acompte (85 € déduits du séjour et 25€ de frais de réservation)

- Chèque (à l'ordre de CAMPING LE DATTIER)
- Espèce
- Carte bleue (par téléphone sur numéro 04 94 40 88 93)
- Virement bancaire
(IBAN FR76 3007 7049 3911 4730 0020 008 - BIC SMCTFR2A)

Date :

Signature :

En signant ce formulaire, vous acceptez les conditions.

CONDITIONS DE RESERVATION ET DE SEJOUR

VERSEMENT DE GARANTIE, REGLEMENT SEJOUR

En réservant un séjour, le règlement d'un versement de garantie (arrhes) est demandé. Il s'élève à 85 €, à joindre au bon de réservation, plus 25 € de frais de réservation, soit un montant total de 110 €. Il peut être payé par chèque, virement bancaire (IBAN : FR76 3007 7049 3911 4730 0020 008, BIC : SMCTFR2A) ou carte de crédit par téléphone. En cas de location d'un mobil-home, un deuxième versement d'arrhes de 150 € doit parvenir au Camping au plus tard 2 mois avant la date d'arrivée prévue. Si vous réservez après cette date, il faudra par conséquent régler 260 € (110 € + 150 €). Enfin dans le cas d'une réservation d'un mobil-home, le séjour doit être soldé par le client, au plus tard un mois avant la date d'arrivée prévue, par un troisième acompte. A défaut de recevoir ces règlements d'arrhes dans les délais, le camping considérera automatiquement la réservation comme annulée. L'acquittement du montant total du séjour se fait à l'avance, à l'arrivée pour les emplacements et dans le mois précédant l'arrivée pour les locations. Les séjours doivent toujours être acquittés intégralement, conformément aux dates et critères figurant sur le bon de réservation rempli par le client. En effet, le client s'engage par contrat à respecter ses engagements, même s'il décide plus tard, pour quelque raison que ce soit, (indépendamment ou pas de sa volonté) de quitter le camping avant la fin du séjour réservé.

CONFIRMATION DE LA RESERVATION :

Le Camping confirmera la réservation par lettre ou par mail, dès réception des arrhes. A défaut de disponibilité, le camping en avisera le client et lui retournera le versement de garantie.

ARRIVEE / DEPART :

Les emplacements de camping sont loués par nuitée de midi à midi. Tout départ après 12h entraîne obligatoirement la facturation d'une nuitée supplémentaire. Les mobil-homes sont loués du samedi 16h au samedi suivant 12h au plus tard. Aucune prolongation de séjour ne peut être envisagée, sauf accord préalable du camping. Les personnes ayant réservé doivent prendre possession de leur emplacement ou de leur mobil-home avant 19h le jour de l'arrivée prévue par le bon de réservation. A défaut, le camping sera libre de relouer, à moins qu'un accord écrit n'ait été convenu entre le camping et le client, pour une arrivée au-delà de l'heure stipulée. Par ailleurs, en cas d'arrivée tardive dans la soirée (après 18h), il est demandé au client d'informer le camping quelques heures avant par téléphone. Toute arrivée avant l'heure prévu expose le vacancier à ne pouvoir occuper l'installation retenue sauf accord préalable avec la direction du camping. Les tarifs sont faits sur la base de 6 personnes ou 8 personnes pour le MH 3 chambres. Les locateurs devront quitter le mobil-home dans un état de propreté parfait, et en conformité avec l'inventaire signé à l'arrivée. A défaut, le camping facturera tout ménage, remplacement de matériel, réparation ou autre nécessaire et retiendra le coût sur la caution, remise à l'arrivée par le client.

CAUTION :

Deux chèques de cautions seront remis à l'arrivée et seront conservés avec votre dossier. Un premier de 350€ pour garantir la restitution du matériel loué en bon état, un deuxième de 50€ pour garantir l'état de propreté à la restitution du matériel loué. Il sera fait 3 inventaires, le premier sera effectué avant votre arrivée, par le camping, le second par vous-même à votre arrivée, le troisième par le camping avant votre départ. Votre cautionnement vous sera rendu à votre départ si tout est conforme.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Les arrhes versées pour les locations ne sont pas remboursables en cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison. Les arrhes versées pour la réservation d'un emplacement, seront remboursés pour 50 % de leur montant, en cas d'annulation reçue par le camping au plus tard 40 jours avant la date d'arrivée. Il incombe au client de s'assurer, s'il le souhaite, contre tout risque d'annulation. Aucune réclamation ne sera prise en considération, si elle n'a pas été formulée à la réception du camping dans les 48h qui suivent l'arrivée.

DIVERS

Toute personne séjournant sur le Camping s'engage à se conformer au Règlement Intérieur qui est affiché dans le bureau d'accueil. Tout manquement grave à ce règlement, peut entraîner son expulsion, sans aucun remboursement. Les bagages et affaires personnelles des clients, sont toujours laissés aux entiers risques et périls de ces derniers sur le Camping qui pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.